



Institution Interdépartementale
BASSIN DE LA SARTHE AMONT



Institution Interdépartementale du
BASSIN DE LA SARTHE

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AMONT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

- 1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte
- 2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau
- 3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE
- 4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE
- 5 - Actions de communication
- 6 - Budget et financement
- 7 - Analyse, bilan et perspectives

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de la Sarthe Amont, périmètre de mise en œuvre du SAGE

Le bassin de la Sarthe Amont englobe la Sarthe et ses affluents en amont de sa confluence avec l'Huisne, au Mans. Le bassin versant, de 2882 km², est délimité à l'Ouest et au Nord par les collines des Coëvrons, les collines du Maine et les collines de Normandie. Entre ces collines, les forêts de Sillé-le-Guillaume, de Pail et d'Ecouves forment également des limites du bassin versant. Son point culminant, d'une altitude de 416 mètres, se situe en forêt d'Ecouves. Plus au Sud, deux autres entités caractérisent le paysage, les Alpes Mancelles et la forêt de Perseigne.

Entre les différents massifs forestiers en amont du bassin versant se situe la plaine d'Alençon, où s'écoule la Sarthe (la partie Ornaise). Depuis les Alpes Mancelles et jusqu'à la confluence de la Sarthe avec l'Huisne, la vallée est traversée par un cours d'eau étroit s'élargissant vers l'aval.

Le linéaire cumulé des cours d'eau majeurs représente 2 673 kilomètres.

Les affluents sont nombreux sur le bassin versant de la Sarthe Amont. Les principaux sont :

- en rive droite : la Tanche, la Vézonne, la Briante, le Sarthon, l'Ornette, le Merdereau, la Vaudelle, l'Orthe, la Longuève et l'Antonnière ;
- en rive gauche : l'Hoëne, l'Erine, le Rosay-Nord, la Bienne et l'Orne Saosnoise.

Administrativement, ce SAGE se trouve réparti sur :

- deux régions : les Pays de la Loire et la Basse Normandie,
- trois départements : la Sarthe, l'Orne et la Mayenne
- et concerne 255 communes (135 communes sarthoises, 99 communes ornaises, 21 communes mayennaises).

Le bassin versant compte environ 222 500 habitants.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassant)

Le territoire du SAGE présente 41 masses d'eau « cours d'eau » et 8 masses d'eau souterraines (aucune masse d'eau « plan d'eau »). L'évaluation de l'état des masses d'eau est présentée en annexe n°1.

1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre du SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont (2 882 Km²) a été défini par l'arrêté préfectoral du 28 février 2002, modifié le 22 mars 2011.

Il concerne le bassin versant de la Sarthe Amont, qui comprend la Sarthe et ses affluents, des sources de la Sarthe jusqu'à la confluence avec l'Huisne au Mans.

La composition de la CLE du SAGE Sarthe Amont est fixée par le Préfet de la Sarthe. Elle compte 58 membres titulaires.

La CLE est composée de trois collèges :

- le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 29 membres
- le collège des usagers, organisations professionnelles et associations : 15 membres
- le collège de l'Etat et de ses établissements publics : 14 membres

Le premier collège doit représenter au moins la moitié des membres et le 2^{ème} collège au moins le quart.

La CLE du SAGE de la Sarthe Amont a été constituée par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2003, renouvelée le 17 septembre 2008 et modifiée une nouvelle fois suite aux élections municipales de mars 2014 le 13 novembre 2014.

La CLE était jusqu'au 18 novembre présidée par M. Bernard BREUX (Adjoint au Maire du Mans et Vice Président de Le Mans Métropole), avec comme vice-présidents Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseillère Générale de la Sarthe), M. Bertrand ROBERT (Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon) et M. Daniel LENOIR (Conseiller Général de la Mayenne). L'intérim de la présidence est assuré par les deux vices-présidents, Mme LABRETTE-MENAGER et M. LENOIR, en attendant les élections qui auront lieu le 14 janvier 2015.

Le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 16 décembre 2011. Cet arrêté a marqué le début de la mise en œuvre et de l'application du SAGE sur le bassin versant. Cette mise en œuvre s'articule autour de trois volets :

L'application réglementaire du SAGE ;

- La mise en œuvre opérationnelle ;
- Le suivi et l'évaluation.

Compte tenu de l'obligation de compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, le SAGE révisé devra être approuvé d'ici la fin 2018.

1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE

Les enjeux de la gestion de l'eau identifiés sur le bassin versant prennent en compte ceux initialement fixés par le SDAGE Loire-Bretagne ainsi que ceux qui ont été précisés au cours de l'élaboration du SAGE. Ces enjeux peuvent être résumés comme suit :

- L'amélioration de la qualité des eaux de surface.
- L'amélioration des ressources en eau potabilisable.
- La lutte contre l'eutrophisation.
- La protection des populations piscicoles.

A ces grands enjeux, la CLE a décidé d'ajouter l'enjeu « lutte contre les inondations » afin d'aborder les risques liés aux inondations.

Afin de répondre à ces enjeux, le SAGE se décline ainsi autour de cinq objectifs spécifiques, qui sont :

- Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état
- Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état
- Protéger les populations contre le risque inondation
- Promouvoir les actions transversales pour un développement équilibré des territoires, des activités et des usages
- Partager et appliquer le SAGE

1.5 – Organisation mise en place

La mise en œuvre du SAGE est assurée par la **CLE** et son **bureau** (22 membres).

Comme la CLE, le bureau est composé de trois collèges :

- le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 11 membres
- le collège des usagers, organisations professionnelles et associations : 6 membres
- le collège de l'Etat et de ses établissements publics : 5 membres

Trois **commissions thématiques** ont également été mises en place. Elles permettent d'associer, au-delà des membres de la CLE, le plus grand nombre d'acteurs locaux du bassin versant aux travaux de la CLE. Ces commissions traitent des questions des questions de qualité, de quantité (étiage, prélèvements, inondations) et des milieux aquatiques.

Un **groupe de travail sur la continuité écologique** et un **comité de rédaction** ont été mis en place en phase de rédaction du SAGE. Le groupe continuité a été réactivé en 2013 afin de mettre en place un cahier des charges pour une étude sur les ouvrages transversaux à l'axe de la Sarthe.

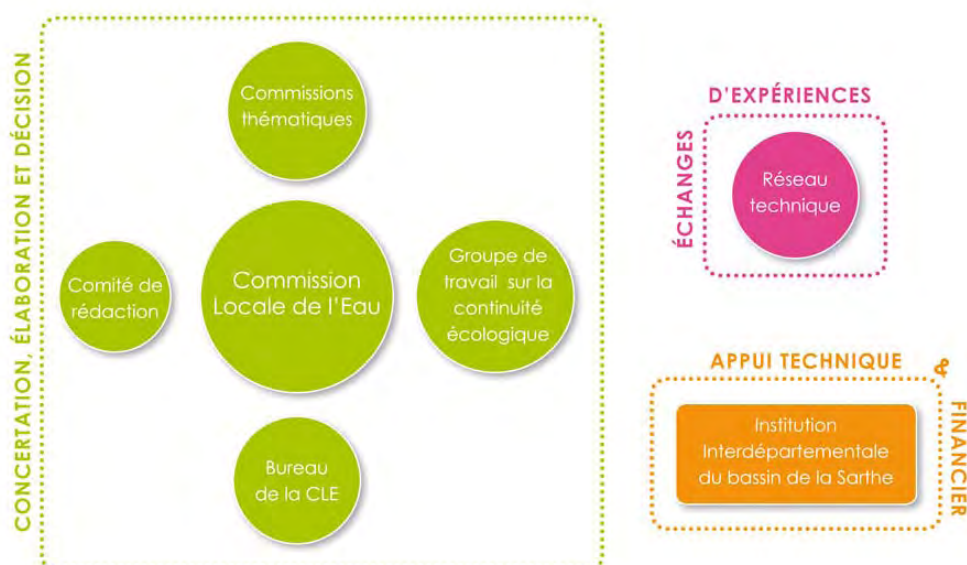
L'inter-SAGE regroupe les membres des bureaux des CLE des bassins de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval. L'examen de dossiers structurants qui concernent les trois bassins versants, explique l'intérêt de réunir les trois bureaux de CLE.

Par ailleurs, le SAGE a rejoint un **réseau technique** relatif à l'aménagement et à la gestion des milieux aquatiques qui permet l'échange d'expériences et le partage de connaissance. Ce réseau est effectif sur l'ensemble du bassin de la Sarthe. Il est piloté par les cellules d'animation des 3 SAGE.

La structure porteuse du SAGE est l'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe**. Établissement public de coopération interdépartementale, l'IIBS est la structure porteuse des SAGE des bassins versants de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval. A ce titre, elle assure l'appui administratif, technique et financier aux CLE durant les phases d'élaboration (ou révision) puis de mise en œuvre des SAGE.

Présidée par M. Pierre TOUCHARD (Conseiller général de la Sarthe) l'IIBS est administrée par un conseil d'administration composé de six délégués élus en leur sein par les Conseils généraux de l'Orne, d'Eure et Loir et de la Sarthe, membres fondateurs. L'équipe administrative et technique de l'IIBS est composé en 2014 de 6 agents, représentant 6 Emplois Temps Plein (ETP). L'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 4 agents (1,99 ETP) :

- 1 chargé de mission sur l'animation et la coordination des activités de la CLE (1 ETP) : Eric LE BORGNE ;
- 1 ingénieur chargé du suivi/évaluation du SAGE et du Système d'Information géographique (0,33 ETP) : Adama SOW ;
- 1 animatrice bassin versant ayant pour rôle principal de contribuer à l'émergence et la structuration de la maîtrise d'ouvrage (0,33 ETP) : Fanny MARQUIER (arrivée le 17 mars 2014)
- 1 adjointe administrative chargé du secrétariat administratif et de la comptabilité (0,33 ETP) : Julie RAZAFIMBELO.



2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séances plénières de la CLE

La Commission Locale de l'Eau n'a pu se réunir en 2014. Le choix a été fait en bureau d'attendre les élections municipales pour convier les membres de la CLE et ainsi présenter le Sage aux nouveaux élus.

Un premier projet d'arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE a été diffusé le 30 septembre 2014, puis repris suite à une erreur, pour une signature le 13 novembre. Le nombre important de nouveaux élus au sein de la CLE (16 sur les 24 concernés par les élections municipales) et la non-reconduction du président (M. Breux) au sein de la CLE a motivé le fait qu'il était préférable de repousser la CLE au début d'année 2015, afin de préparer au mieux les successions.

2.2 – Réunions du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni à une seule reprise en 2014.

Comme pour les séances plénières de CLE, la signature tardive de l'arrêté préfectoral modificatif de composition de CLE et l'absence de successeur au Président (puisque pas d'élection) n'ont pas permis de réaliser de réunion.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
22/01/2014 Alençon (61)	15/22 (68%) dont : - Collège des élus : 5/11 (83%) - Collèges des usagers : 6/6 (100%) - Collège de l'Etat : 4/5 (80%)	<ol style="list-style-type: none">1. Présentation de l'avancement de l'étude sur la définition de nouveaux points nodaux,2. Proposition de validation du tableau de bord 20123. Proposition du programme d'action communication 2014 de la CLE Sarthe Amont4. Informations sur les projets de cartographie d'aléas et risques sur le TRI du Mans,5. Points d'avancement des CRBV (Pays de la Loire et Basse Normandie),6. Information sur le projet de Contrat de partenariat AELB-IIBS7. Avis sur les dossiers (extension du périmètre de protection rapprochée de Cerisé (61) et PLU Aillères Beauvoir (72))
Principales discussions, conclusions, décisions		
- Réalisation et mise à disposition d'un glossaire « hydrologie » aux membres du bureau afin de leur permettre d'appréhender l'ensemble des termes techniques utilisés. - diminution des fréquences de publication du tableau de bord du SAGE (bisanuelle) et réalisation d'une synthèse annuelle sur l'évolution des indicateurs.		

2.3 – Réunions du groupe de travail sur la continuité écologique

Le groupe de travail sur la continuité écologique ne s'est pas réuni en 2014, étant donné que « l'inventaire et diagnostic des obstacles à la continuité écologique sur la rivière Sarthe en amont du Mans, et définition d'objectifs chiffrés et datés d'étagement » n'a pu être validé en commission thématique.

2.4 – Réunions des commissions thématiques

Pour faire suite à l'étude sur la définition de nouveaux points de référence réalisée par le BE SAFEGE, une commission thématique « quantité » aura lieu au premier semestre 2015 pour définir les éventuelles modalités d'action du SAGE afin d'aider les différents acteurs à respecter les débits d'objectifs d'étiage.

2.5 – Réunion du réseau technique

Le réseau technique du bassin de la Sarthe s'est réuni le 7 novembre à Carrouges (61). Les points abordés au cours de cette réunion sont les suivants :

1. Point d'avancement sur l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE du bassin de la Sarthe.
2. Point d'avancement des opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau.
3. Présentation de la consultation sur le nouveau SDAGE Loire-Bretagne (Pascal BONIOU, AELB).
4. Bilan de l'état des lieux de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine des milieux aquatiques (I.I.B.S) et point sur la GEMAPI (Fanny MARQUIER)
5. Présentation de la méthode d'inventaire mise en place par la DREAL Basse-Normandie pour évaluer les contrats (Fabrice PARAIS, DREAL BN)
6. Présentation d'EMAPIL – Plateforme partagée d'intégration des données des milieux aquatiques (Stéphane RENOU – GIP Loire)
7. Présentation de la Malette Zones humides (Audrey DURIEZ – Forum des Marais Atlantiques)

2.6 – Les avis de la CLE et de son bureau

L'article 6 de ses règles de fonctionnement précise que « la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie. Néanmoins, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président peut être amené à réunir la CLE ».

En 2014, 45 dossiers ont été transmis à la CLE dont 7 pour avis, soit :

- 2 dossiers d'autorisation Loi sur l'eau ;
- 3 documents d'urbanisme ;
- 1 dossier de périmètre de protection de captage ;
- 1 dossier « structurant », correspondant à l'avis de la CLE concernant le CTMA « Pervenche Erine »

Concernant les dossiers de déclaration (38) Loi sur l'eau, le détail est :

- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0.) : 8 dossiers ;
- Construction d'une station d'épuration (rub. 2.1.1.0.) : 1 dossier ;
- Épandage de boues de station d'épuration (rub. 2.1.3.0) : 4 dossiers ;
- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0.) : 17 dossiers ;
- Modification de profil d'un cours d'eau (rub. 3.1.2.0.) : 3 dossiers ;
- Création d'ouvrage (rub. 3.1.3.0) : 2 dossiers
- Vidange de plan d'eau (rub. 3.2.4.0.) : 1 dossier.
- Divers (droits d'eau, franchissement ouvrage, frayères...) : 2 dossiers

La liste des dossiers reçus est annexée au présent document (annexe n°2).

2.7 – Projets menés à l'initiative de la CLE

L'année 2014 est la troisième année effective de mise en œuvre du SAGE. Dans ce cadre la CLE, avec l'appui de sa structure porteuse a pu mener plusieurs projets.

Prolongement des études de mise en œuvre du SAGE :

- Détermination de débits de référence complémentaires sur le bassin versant de la Sarthe Amont.

En cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne, et au regard des enjeux liés à la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant, le SAGE Sarthe Amont prévoyait dans la disposition n°21 du PAGD, que la Commission Locale de l'Eau via sa structure porteuse l'IIBS, engagerait dans les 3 ans suivant l'approbation du SAGE une étude collective visant à :

- Compléter le réseau de points nodaux et à y définir des valeurs de DOE, DSA et DCR prioritairement sur la rivière Sarthe dans le département de l'Orne, et sur l'Orne saosnoise ;
- Proposer la gestion de l'étiage quand ces valeurs sont atteintes.

Après validation du CCTP par le bureau de CLE le 13 février 2013, l'IIBS a donc engagé une consultation pour le recrutement de prestataires. Par délibération en date du 25 avril 2013, le Conseil d'administration de l'IIBS a retenu le cabinet SAFEGE pour la réalisation de cette étude.

L'étude a débutée au 1^{er} mai 2013 pour une durée initiale de 9 mois. Elle se décompose en plusieurs étapes :

- Étape 1 : Caractérisation des sous bassins et masses d'eau et recueil de données complémentaires
- Étape 2 : bilan des facteurs influençant l'étiage et analyse de l'évolution
- Étape 3 : détermination des débits de référence
- Étape 4 : définition d'une stratégie de gestion de l'étiage

De nombreuses présentations ont été faites aux membres du bureau et de la CLE. En 2014, les phases 1, 2 ont été validées. Les phases 3 et 4 devraient être finalisées fin janvier 2015

▪ Stage en Système d'Information géographique (SIG)

Un stage de 4 mois a été réalisé par un étudiant au sein de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe. Sa mission consistait à élaborer une base de données sur les contrats territoriaux milieux aquatiques et autres contrats. Cette mission a mis en valeur les problèmes rencontrés pour recueillir les données et pour les intégrer ensuite dans la base de fait de leurs hétérogénéités.

▪ **Lancement de la réflexion visant à mieux structurer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques.**

En mars 2014, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe a recruté Mme Fanny MARQUIER comme chargée de mission coordination de bassin versant (poste mutualisé entre les trois cellules d'animation de CLE).

Sa mission principale est d'aider à la structuration de la maîtrise d'ouvrage concernant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Un état des lieux de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin de la Sarthe est ainsi réalisé. Une matinée d'information sur la compétence GEMAPI à l'attention des élus locaux est organisée en juillet 2014. Diverses interventions dans des réunions de préparation et de suivi de contrats territoriaux ont permis d'informer sur les enjeux de la structuration de la maîtrise d'ouvrage et la mission engagée par l'IIBS dans ce sens. En parallèle, des échanges avec les DDT ont visé à définir les modalités d'organisation entre les différents partenaires et à construire une méthodologie d'actions et de mise en œuvre de la mission par sous-bassins.

▪ **Le contrat de partenariat entre l'IIBS et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

L'année 2014 a été consacrée à la préparation du contrat entre l'IIBS et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Celui-ci vise à renforcer leur partenariat en faveur de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques visant à atteindre les objectifs définis sur le territoire du bassin de la Sarthe.

Il permettra de poursuivre les missions classiques pour les trois SAGE avec un souci croissant de coordination et de mutualisation. Il permettra aussi de développer les missions inter-SAGE, les liens entre les documents de planification sur l'eau et l'aménagement du territoire, la structuration et l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale, la synthèse et la vulgarisation des données sur la qualité des eaux et les milieux aquatiques, l'information et la sensibilisation du public.

Ce contrat décrit les missions et le programme d'actions que s'engage à mener l'IIBS sur le vaste territoire du bassin versant de la Sarthe, pour une durée de trois ans (2015-2017).

3 - AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 – Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

- **JANVIER** : Réunion au Conseil régional de basse normandie (mise en place CRBV Basse Normandie) ; COPIL Barrage Orthe ; Réunion avec Sarthe Nature Environnement ; Carrefour des gestions locale de l'eau
- **FEVRIER** : Comité technique PLU CU alençon ; réunions CTT AELB ; réunion affluent sarthe (merdereau, orthe, ornette, vaudelle) ; Ateliers techniques CU alençon
- **MARS** : Réunion eaux de normandie ; Copil Pervenche-Erine ; Copil PNR Normandie Maine écrevisse ; interventions lycée agricole Rouillon ; Réunion CEZURES, réunion AELB ; réunions CTT AELB.
- **AVRIL** : Réunion Plan Loire ; réunion PDM AELB ; copil orne saosnoise ; forum AELB gestion intégrée eaux pluviales ; réunion CATER.
- **MAI** : Formation agro paris tech gestion intégrée de l'eau ; Rendez-vous avec SI Tanche ; réunion BE Aster ZH.
- **JUIN** : Réunion CEZURES ; COPIL avenant CRBV Pays de la Loire ; réunion MISEN 53 ; COPIL SI Longuève ; rencontre association des Moulins 72 ; ADSPQI ; Rivières Vivantes ; Formation restauration petits cours d'eau en tête de BV.
- **JUILLET – AOUT** : Réunion IIBS GEMAPI ; Réunion AELB ; réunion SI Pervenche-Erine ; réunion PNRNM ZH
- **SEPTEMBRE** : COPIL SI Longuève ; réunion PNR Perche ; Ateliers territoriaux CU Alençon PLUi ; COPIL PNRNM Affluents Sarthe ; séminaire SAGE MEEDM ; réunion contrat AELB ; réunion CEZURES ; COPIL CRE Sarthon ; réunion APD continuité Sarthon.
- **OCTOBRE** : Réunion PLU Mamers ; réunion CPIE la flèche ; réunion CIVAM 72 ; journée d'information CPIE Mayenne ; COPIL révision schéma directeur assainissement CG72.
- **NOVEMBRE** : COPIL SMPEI ; COPIL état initial environnement CU le MANS ; réseau technicien rivières (AGMA) ; Réunion Phyt'eau Propre CG53 ; COPIL PNRNM écrevisse ; COPIL affluent sarthe (merdereau, orthe, ornette, vaudelle) ; rencontre de l'eau AELB.
- **DECEMBRE** : Rendez-vous EPIDE ; réunion évaluation phyt'eau propre CG53 ; réunion Sarthe nature environnement Ségrie ; COPIL Orne Saosnoise ; colloque animateur sage DREAL ; réunion étude points nodaux

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

4.1 – Avancement des dispositions et des actions listées dans le SAGE

L'année 2014 est la deuxième année de mise en œuvre du SAGE. Le tableau de bord 2012 de suivi et d'évaluation du SAGE, dont l'élaboration a débuté dès 2012, a été validé en bureau de CLE du 22 janvier 2014.

Le tableau de bord du suivi opérationnel du SAGE a pour objectifs principaux :

- D'assurer un niveau de connaissance suffisant et à jour sur l'ensemble du bassin versant. pour les partenaires financiers les opérateurs techniques
- De permettre de disposer d'un outil de suivi des actions lors de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE et des contrats (CT et CRBV).
- De fournir un outil d'aide à la décision pour la commission locale de l'eau et permettre d'informer les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers et le grand public sur la mise en œuvre du SAGE.

La version complète du tableau de bord est disponible sur www.sage-sartheamont.org, rubrique « L'observatoire du bassin versant > Le tableau de bord ».

En annexe n°3 apparaît le tableau des indicateurs communs SDAGE/SAGE.

Il a été décidé en bureau de CLE du 22 janvier 2014 de ne réaliser le tableau dans sa version complète que tous les 2 ans et de réaliser une synthèse entre chaque année. Un tableau de bord récapitulatif des actions réalisées de 2012 à 2014 vis-à-vis des indicateurs sera proposé en bureau au premier trimestre pour une finalisation en juin 2015.

4.2 – Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

La mise en œuvre opérationnelle du SAGE se traduit par la mise en place d'un certain nombre d'actions visant à atteindre les objectifs fixés par la Commission locale de l'eau. La plupart de ces actions sont réalisées dans le cadre d'une contractualisation financière qui peut s'étaler sur 3 ou 5 ans.

Cette contractualisation constitue l'outil financier permettant la réussite du volet opérationnel de la mise en œuvre du SAGE :

- Le contrat territorial : l'outil financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) : l'outil financier du Conseil régional des Pays-de-la-Loire.
- Le contrat de bassin versant en Basse-Normandie, expérimenté en 2014 sur le bassin versant de la Sarthe Amont pour la mise en œuvre du programme Eau'bjectif Basse-Normandie (programme du Conseil régional de Basse-Normandie).

Avancement des contrats territoriaux sur le bassin versant

L'Agence de l'eau accompagne les porteurs de projets pour le montage et la réalisation d'opérations territoriales de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. L'échelle d'intervention est le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage. Ces projets comportent deux phases :

- La phase d'élaboration, préalable à la signature du contrat (études, mobilisation des acteurs).
- La phase de mise en œuvre du contrat.

Le contrat territorial peut concerner une ou plusieurs thématiques. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

Sur le bassin versant de la Sarthe Amont, il existe plusieurs contrats à différents niveaux d'avancement :

- Contrat territorial milieux aquatiques
 - o CTMA du bassin versant du Sarthon (fin le 31/12/2014)
 - o CTMA du bassin versant de l'Orne saosnoise (étude bilan et lancement prévu d'un prochain contrat)
 - o CTMA de la Sarthe Amont (fin en 2014)
 - o CTMA de la Pervenche et de l'Erine
 - o CTMA de la Tanche
 - o CTMA de l'Orthe Amont
 - o CTMA du bassin de Mortagne (signature prévu du prochain contrat début 2015)

Deux nouveaux CTMA pourraient prochainement voir le jour :

- CTMA sur les bassins de la VAUDELLE, l'ORTHE, le MERDEREAU et l'ORNETTE
- CTMA sur le bassin de la SARTHE (partie Ornaise)

- Contrat territorial pollutions diffuses :
 - o Captages prioritaires de Saint-Pierre-sur-Orthe (Vaubourgueil, les Ormeaux, le Tertre Suhard)
 - o Captage de Pentvert

Le Contrat Régional du Bassin Versant de la Sarthe Amont en Pays-de-la-Loire (CRBV 2012-2014)

Le Contrat Régional du Bassin Versant (CRBV) de la Sarthe Amont 2012-2014 portait sur un montant global de 2 557 385 €, soit une aide régionale de 849 723 € pour 38 actions à réaliser par 23 maîtres d'ouvrages suivant 3 axes principaux d'actions :

- La restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
- L'amélioration de la qualité de l'eau
- Les actions d'économies d'eau

En 2014, un avenant d'ajustement unique a été réalisé, permettant ainsi de financer de nouvelles actions et/ou de nouveaux maîtres d'ouvrages ou d'apporter un financement complémentaire aux actions inscrites au CRRV 2012-2014.

La Conseil Régional des pays-de-la-Loire a ainsi validé, via cet avenant, 7 nouvelles actions portées par autant de maîtres d'ouvrages. Le montant des actions éligibles est de 152 872 €, avec une aide de la Région de 64 479 €, soit un peu plus de 42 % d'aide en moyenne.

Le Contrat Régional de Bassin Versant en Basse-Normandie

Après plusieurs années d'échanges entre la CLE, l'IIBS et les élus régionaux, et afin d'inciter les acteurs bas-normands du bassin versant de la Sarthe Amont à une plus forte mobilisation pour la mise en œuvre des préconisations du SAGE, dont certaines ont valeurs d'obligations réglementaires, le Conseil régional de Basse-Normandie a décidé lors de sa commission permanente du 19 avril 2013 d'expérimenter la démarche d'appel à projets sur la partie bas-normande du bassin versant de la Sarthe Amont. Concrètement sur 2014, seuls les projets inscrits au contrat ont pu bénéficier des aides régionales du programme « EAU'bjectif Basse-Normandie ».

Suite à l'appel à candidature engagé en 2013 puis à la vérification par la CLE de leurs compatibilités avec les objectifs du SAGE, 10 actions ont été proposées à la Région, pour un montant total éligible de 620 901 € et une aide de 111 022 €, soit 23 % en moyenne.

Participation au projet CEZURES

Zones humides et Restauration Ecologique dans le bassin de la Sarthe amont

Cette étude scientifique portée par le CNAM, les facultés de Caen et du Mans a pour but de mettre en évidence des processus de fonctionnement des zones humides d'un point de vue hydrologique et hydrogéologique en lien avec la restauration de la continuité écologique :

- Diagnostic de l'état du fond de vallée prenant en considération les niveaux d'eau et de faire une évaluation de l'impact des barrages sur l'état actuel du milieu
- Modélisation du fonctionnement hydrologique, hydrogéologique et hydrogéomorphologiques
- Etablir le degré d'influence de l'abaissement du niveau d'eau de la Sarthe en lien avec les barrages sur le fonctionnement des zones humides

Les résultats permettront de faire des propositions de gestion des milieux dans le cadre de l'application de la DCE et du rétablissement de la continuité écologique

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Publications

En 2014, 3 numéros de **La Lettre Web du SAGE** ont été adressés à 670 personnes et organismes :

- La Lettre Web n°51 – 30 juin 2014
- La Lettre Web n°52 – 28 juillet 2014
- La Lettre Web n°53 – 21 décembre 2014

5.2 – Information, sensibilisation et communication sur le SAGE et l'IIBS

Information et sensibilisation sur le SAGE

- o Rencontre avec Sarthe Educ Environnement (Alençon, 17 janvier) en compagnie des animateurs des SAGE Huisne et Sarthe Aval : réflexion autour de la sensibilisation du grand public.
- o Rencontre avec le CIVAM AD de la Sarthe (Le Mans, 20 octobre) en compagnie des animateurs des SAGE Huisne, Sarthe Aval et Loir dans le but de présenter les activités de chacun et de réfléchir à de futurs partenariats.

Refonte du site internet bassin-sarthe.org

Trois sites internet existent actuellement : celui de l'IIBS (bassin-sarthe.org), du SAGE Sarthe Amont (sage-sartheamont.org) et de l'Huisne (sagehuisne.org). Plutôt que de réaliser un nouveau site internet pour Sarthe aval, il a été décidé de mutualiser le site internet bassin-sarthe.org afin d'avoir un site internet portail et comprenant un onglet par SAGE. La refonte du site est en cours. Les adresses mails propres aux 2 SAGE existants seront néanmoins conservées, mais elles renverront vers les pages du site commun.

Mise en place d'une page Facebook de l'IIBS

La CLE du SAGE Sarthe amont ne souhaite pas, dans l'immédiat, mettre en place une page face book. Les SAGE de l'Huisne et Sarthe aval, qui disposent déjà de cet outil, ont décidé également de mutualiser leurs outils, en fusionnant leurs pages vers une page IIBS, qui reste un moyen de communication vers le grand public.

La page Facebook est également un relais pour les actualités d'organismes partenaires (CPIE, Agence de l'eau...).

Mini-fiches

A destination des élus et éventuellement du grand public, des mini-fiches ont été réalisées sur qu'est-ce qu'un SAGE ?, Qu'est-ce que l'IIBS et plus spécifiquement une fiche par SAGE a été réalisée (Huisne, Sarthe aval et Sarthe amont).

Les mini fiches IIBS et qu'est-ce qu'un SAGE sont déjà disponibles et les fiches spécifiques aux SAGE seront imprimées dès l'élection des bureaux de CLE début 2015.

Réalisation d'un plan de communication de l'IIBS 2015-2017

Un plan global de communication à l'échelle du bassin de la Sarthe a été réalisé pour communiquer sur les activités de l'IIBS, sur son rôle, ses missions, son positionnement politique et technique, mais également sur l'avancement et la mise en œuvre des SAGE dont elle est la structure porteuse, et plus généralement de communiquer sur toutes les thématiques et problématiques de la gestion intégrée de l'eau.

Les objectifs du plan de communication sont les suivants :

- Faire connaître l'IIBS pour qu'elle soit identifiée par l'ensemble des acteurs ;
- Faire comprendre les activités de l'IIBS en vulgarisant les supports de communication ;
- Valoriser le rôle et l'utilité des CLE et l'importance des SAGE ;
- Informer et sensibiliser sur l'eau et ses enjeux (préservation, gestion cours d'eau...).

5.3 – Expositions et manifestations

Dans le cadre de sa mission d'information et de vulgarisation autour des objectifs du SAGE, de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe dispose de déroulants grands formats (1 m x 2 m) et de plaquettes de communication.

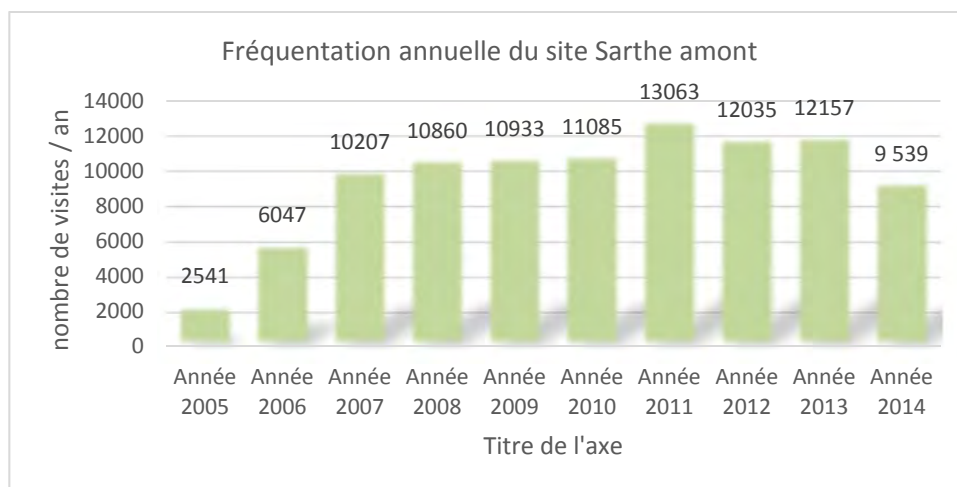
Ces supports ont pour la plupart été utilisés dans le cadre des interventions suivantes :

- Réunion de l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe (02/07/2014), où l'ensemble des présidents d'EPCI avaient été conviés ainsi que les institutions du territoire ;
- Intervention au lycée agricole de Rouillon (72) auprès de BTS ACSE et de seconde ;

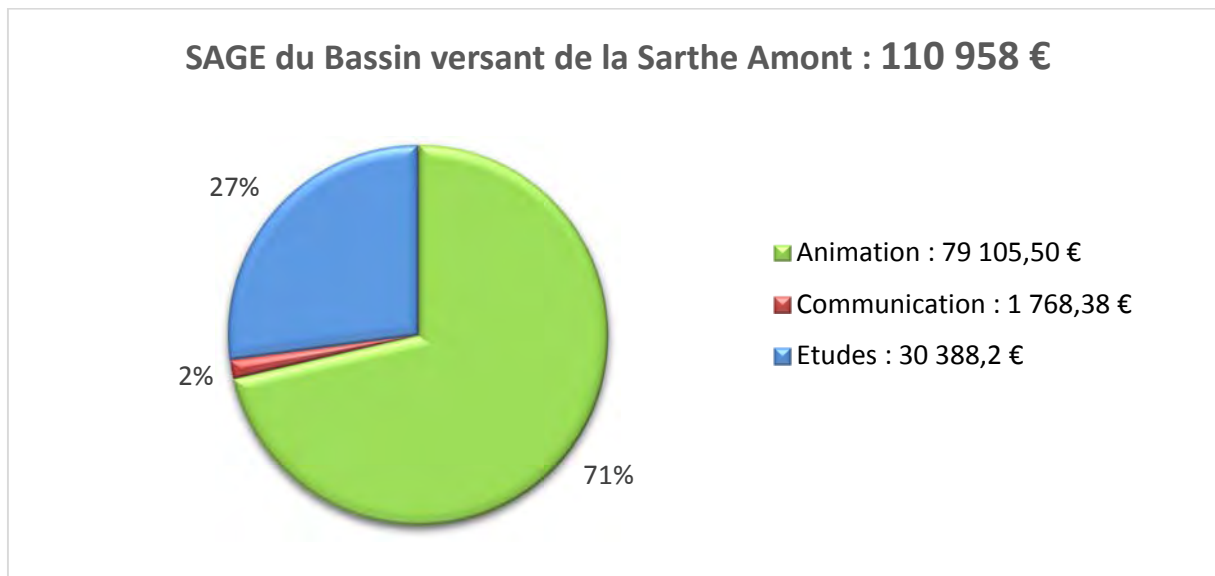
5.4 – Le site Web du SAGE : www.sage-sartheamont.org

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants (évolution par rapport à 2013) :

- Nombre de visites : 9 539 (- 21 %)
- Nombre de pages vues : 24 222 (- 19 %)
- Durée moyenne d'une visite : 5'09" (+ 2 %)



6 – BUDGET ET FINANCEMENT



6.1 – Cellule d’animation du SAGE

En 2014, 4 agents composent la cellule d’animation du SAGE. Ils représentent 2 Equivalent Temps Plein (ETP) :

- 1 animateur de CLE (1 ETP)
- 1 ingénieur chargé du SIG, suivi-évaluation du SAGE (0,33 ETP). Ce poste est mutualisé avec les cellules d’animation des SAGE des bassins de l’Huisne et de la Sarthe Aval ;
- 1 technicienne animatrice / coordinatrice de bassin versant (0.33 ETP). Ce poste est mutualisé avec les cellules d’animation des SAGE des bassins de l’Huisne et de la Sarthe Aval ;
- 1 assistante chargée de la gestion administrative et comptable (0,33 ETP).). Ce poste est mutualisé avec les cellules d’animation des SAGE des bassins de l’Huisne et de la Sarthe Aval ;

Les coûts de la cellule d’animation sont de 99 582 euros. Ces coûts reprennent les charges salariales, les charges de fonctionnement général et d’investissement mutualisées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l’Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l’Agence de l’eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire (CRBV), du Conseil régional de Basse Normandie (CRBV) et du Conseil général de la Mayenne. Les modalités d’aides financières de ces partenaires sont sensiblement différentes, mais la cellule d’animation du SAGE est financée à près de **90 %**. L’autofinancement de l’IIBS est constitué des contributions des Conseils généraux de l’Orne, d’Eure et Loir et de la Sarthe, membres fondateurs.

6.2 – Actions de communication

La communication récurrente de la CLE

Les coûts liés à la communication récurrente de la CLE (Lettre du SAGE, Forum des élus, etc.) sont de 1 766.38 euros. Son financement est assuré par :

- Agence de l’eau Loire Bretagne : 50% ;
- Conseil régional des Pays de la Loire : 21% ;
- Conseil régional de Basse Normandie : 9% ;
- Autofinancement (IIBS) : 20%.

7 - ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

2014 est la 3^{ème} année effective de mise en œuvre du SAGE. Le suivi du CRBV Sarthe amont ainsi que la mise en place des avenants nécessitant la relance de nombreux acteurs a été très chronophage. Quant au CRBV expérimental Basse Normandie. En parallèle, un CRBV expérimental (uniquement sur le Sage Sarthe amont) est nait avec la région Basse Normandie. Le retour des maîtres d'ouvrages est mitigé sur ce contrat étant donné qu'il n'a été mis en place que sur une seule année, n'apportant ainsi pas une réelle plus-value à ces derniers

Conformément au PAGD, Le SAGE a lancé une étude sur la définition de points nodaux, qui devrait s'achever début 2015.

Néanmoins des efforts restent à fournir quant à la mise en œuvre de certaines dispositions du SAGE.

Principales perspectives 2015

- Contribuer à structurer de manière cohérente la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- Poursuivre les actions d'accompagnement (participation au comité de suivi des inventaires de zones humides, etc.) et de communication pour la mise en œuvre du SAGE : organisation de forums d'élus, élaboration de plaquette et guide (règlement sur les plans d'eau, etc.) ;
- Prendre en compte les préconisations de l'étude de « Détermination de débits de référence complémentaires » ;
- Définir les taux d'étagement et des objectifs ;
- Instruire et accompagner les projets inscrits dans les contrats régionaux ;
- Organiser l'appel à projets pour le CRBV en Pays-de-la-Loire 2015-2017 ;
- Organiser l'appel à projets pour le contrat de SAGE en Basse-Normandie 2015-2017 ;
- Réaliser le forum des élus sur la thématique des pesticides (témoignages, démonstration de matériels, etc.) et sur la compétence GEMAPI ;
- Développer la communication autour du SAGE et de sa structure porteuse (IIBS)

MASSE D'EAU		État écologique				Biologie (indicateurs)				OBJECTIFS				CAUSE DU RISQUE										
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État Ecologique validé	Niveau de confiance validé	État Biologique	État physico-chimie générale	État Polluants spécifiques	IBD	IBG pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IBGA pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IPR pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique	Risque Global	Macropolluants	Nitrates	Pesticides	Toxiques	Morphologie	Obstacles à l'écoulement	Hydrologie		
FRGR0454	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE	3	3	3	2		3	2		3	Bon état	2015	Bon état	2015	Ri	R	R	R	R	Ri	R	R		
FRGR0455a	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON	3	3	3	2	2	1		3	3		2015		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR0455b	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BIENNE JUSQU'A LE MANS	5	3	5	2	2	2	1		5		2021		2015	Ri	R	R	Ri	R	Ri	Ri	R	R	
FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	3	3	3	2	2	2	1		3		2015		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	R	R	
FRGR0463	L'HOENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2		2	1		2		2015		2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR0464	LA VEZONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	3		3	1		3		2015		2015	Ri	R	R	Ri	R	Ri	R	Ri	R	Ri
FRGR0465	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	2	2	2	1	2	1				2015		2015	Ri	R	R	Ri	R	R	R	R	R	R
FRGR0466	LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2	2	2	1		2		2015		2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR0467	LA VADELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	2	1	2	2		1		1		2015		2021	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR0468	L'ORTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2		2	1		2		2015		2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR0469	LA BIENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	2	3		2	1		2		2021		2015	Ri	R	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	R	Ri
FRGR0470	LE ROSAY NORD DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	3	2	2	2		2	1				2027		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR0471	L'ORNE SAOSNOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	3	4	3		2		1	4		2027		2021	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	R	R	R
FRGR0472	LA DIVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ORNE SAOSNOISE	3	2	3	2	2	2	3		2		2027		2021	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR0473	L'ANTONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	2		2	3		3		2027		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri	Ri

MASSE D'EAU		État écologique				Biologie (indicateurs)				OBJECTIFS				CAUSE DU RISQUE								
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	IBD	IBG pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IBGA pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IPR pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique	Risque Global	Macropolluants	Nitrates	Pesticides	Toxiques	Morphologie	Obstacles à l'écoulement	Hydrologie
FRGR1273	L'AULNAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ORNE SAOSNOISE	4	1		2						Bon état	2027	2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR1280	LA BELLE NOE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	3	5	4		3	5		4		2027	2015	Ri	Ri	Ri	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR1293	LA LONGUEVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	3	2	2	2		3		2027	2015	Ri	Ri	R	Ri	R	R	R	Ri	
FRGR1310	LE LOMBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		2							2027	2015	Ri	R	R	Ri	R	Ri	R	R	
FRGR1325	L'ORTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	3	5	5		3	4		5		2027	2015	Ri	Ri	Ri	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR1341	LA SAOSNETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	4	3	4	4	1	2	2		4		2027	2015	Ri	R	Ri	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR1344	LE ROCHER REINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		4							2027	2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR1353	LE DOUCELLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1	2	4		2	1				2015	2015	Ri	R	R	Ri	R	R	Ri	R	
FRGR1362	LE VIEILLE VILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	3	1									2015	2015	R	R	R	R	R	R	R	R	
FRGR1367	LA SEMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	4	1		2							2027	2015	Ri	R	Ri	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR1378	LE GESNES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1									2027	2027	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	R	Ri	
FRGR1380	LE NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	2	3	1	2		1	1		1		2015	2015	R	R	R	R	R	R	R	R	
FRGR1384	LE SORT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		2							2027	2027	Ri	R	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR1387	LE CHANDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	NQ	0									2021	2027	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	
FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	3	4	5		4	3		3		2027	2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	R	R	

MASSE D'EAU		État écologique				Biologie (indicateurs)				OBJECTIFS				CAUSE DU RISQUE										
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	IBD	IBG pertinent ou non (cas MEFM/MEA)	IBGA pertinent ou non (cas MEFM/MEA)	IPR pertinent ou non (cas MEFM/MEA)	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique	Risque Global	Macropolluants	Nitrates	Pesticides	Toxiques	Morphologie	Obstacles à l'écoulement	Hydrologie		
																							2015	2015
FRGR1398	L'ORNETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2		2	1		1	Bon état	2015	2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R		
FRGR1401	LES LIVREES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	NQ	0									2027	2015	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	
FRGR1402	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		2							2027	2015	Ri	R	R	Ri	R	Ri	R	Ri	R	Ri	
FRGR1403	LA BRIANTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2	1	2	1				2015	2027	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
FRGR1404	LA PERVENCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	3	5	2		2	4		5		2015	2015	Ri	R	R	R	R	R	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR1405	LE BOULAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	NQ	0									2027	2015	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ
FRGR1406	LE CHEDOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		2							2027	2015	Ri	Ri	R	R	R	Ri	Ri	Ri	Ri	Ri	
FRGR1408	LE CUISSAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	4		2	2		3		2015	2027	Ri	R	R	Ri	R	R	R	R	R	Ri	
FRGR1413	LE BETZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	2	3	3		2	3				2027	2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	R	R	Ri	Ri	
FRGR1418	L'ERINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	2		1	2		3		2015	2015	Ri	R	R	R	R	R	Ri	R	R	R	
FRGR1435	LA TANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1									2027	2015	Ri	R	R	R	R	R	Ri	R	R	R	

ANNEXE N°1 : EVALUATION DE L'ETAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

MASSE D'EAU		État écologique				Biologie (indicateurs)				OBJECTIFS				CAUSE DU RISQUE									
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État Ecologique validé	Niveau de confiance validé	État Biologique	État physico-chimie générale	État Polluants spécifiques	IBD	IBG pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IBGA pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IPR pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique	Risque Global	Macropolluants	Nitrates	Pesticides	Toxiques	Morphologie	Obstacles à l'écoulement	Hydrologie	
FRGR0454	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE	3	3	3	2		3	2		3	Bon état	2015	Bon état	2015	Ri	R	R	R	R	Ri	R	R	
FRGR0455a	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON	3	3	3	2	2	1		3	3		2015		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR0455b	LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BIENNE JUSQU'A LE MANS	5	3	5	2	2	2	1		5		2021		2015	Ri	R	R	Ri	R	Ri	Ri	R	
FRGR0457	LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	3	3	3	2	2	2	1		3		2015		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	R	
FRGR0463	L'HOENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2		2	1		2		2015		2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR0464	LA VEZONE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	3		3	1		3		2015		2015	Ri	R	R	Ri	R	Ri	R	Ri	
FRGR0465	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	2	2	2	1	2	1				2015		2015	Ri	R	R	Ri	R	R	R	R	R
FRGR0466	LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2	2	2	1		2		2015		2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR0467	LA VAUDELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	2	1	2	2		1		1		2015		2021	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR0468	L'ORTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2		2	1		2		2015		2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR0469	LA BIENNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	2	3		2	1		2		2021		2015	Ri	R	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	
FRGR0470	LE ROSAY NORD DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	3	2	2	2		2	1				2027		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR0471	L'ORNE SAOSNOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	3	4	3		2		1	4		2027		2021	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	R	
FRGR0472	LA DIVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ORNE SAOSNOISE	3	2	3	2	2	2	3		2		2027		2021	R	R	R	R	R	R	R	R	
FRGR0473	L'ANTONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	2		2	3		3		2027		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
MASSE D'EAU		État écologique				Biologie (indicateurs)				OBJECTIFS				CAUSE DU RISQUE									

code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	IBD	IBG pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IBGA pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	IPR pertinent ou non(cas MEFM/MEA)	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique	Risque Global	Macropolluants	Nitrates	Pesticides	Toxiques	Morphologie	Obstacles à l'écoulement	Hydrologie	
FRGR1273	L'AULNAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ORNE SAOSNOISE	4	1		2						Bon état	2027	Bon état	2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	
FRGR1280	LA BELLE NOE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	3	5	4		3	5		4		2027		2015	Ri	Ri	Ri	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR1293	LA LONGUEVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	3	2	2	2		3		2027		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	R	R	R	Ri
FRGR1310	LE LOMBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		2							2027		2015	Ri	R	R	Ri	R	Ri	R	R	R
FRGR1325	L'ORTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	3	5	5		3	4		5		2027		2015	Ri	Ri	Ri	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR1341	LA SAOSNETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	4	3	4	4	1	2	2		4		2027		2015	Ri	R	Ri	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR1344	LE ROCHER REINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		4							2027		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR1353	LE DOUCELLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1	2	4		2	1				2015		2015	Ri	R	R	Ri	R	R	Ri	R	R
FRGR1362	LE VIEILLE VILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	3	1									2015		2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR1367	LA SEMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	4	1		2							2027		2015	Ri	R	Ri	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR1378	LE GESNES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1									2027		2027	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri
FRGR1380	LE NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE	2	3	1	2		1	1		1		2015		2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR1384	LE SORT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		2							2027		2027	Ri	R	R	Ri	R	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR1387	LE CHANDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	NQ	0									2021		2027	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ
FRGR1395	LE MOULIN DE CHAHAINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	3	4	5		4	3		3		2027		2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	R	R	R

MASSE D'EAU		État écologique				Biologie (indicateurs)				OBJECTIFS				CAUSE DU RISQUE								
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat Ecologique validé	Niveau de confiance validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	IBD	IBG pertinent ou non (cas MEFM/MEA)	IBGA pertinent ou non (cas MEFM/MEA)	IPR pertinent ou non (cas MEFM/MEA)	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique	Risque Global	Macropolluants	Nitrates	Pesticides	Toxiques	Morphologie	Obstacles à l'écoulement	Hydrologie
FRGR1398	L'ORNETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2		2	1		1	Bon état	2015	2015	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR1401	LES LIVREES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	NQ	0									2027	2015	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ
FRGR1402	LE SARTHON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		2							2027	2015	Ri	R	R	Ri	R	Ri	R	Ri	Ri
FRGR1403	LA BRIANTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	2	3	2	2	1	2	1				2015	2027	R	R	R	R	R	R	R	R	R
FRGR1404	LA PERVENCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	3	5	2		2	4		5		2015	2015	Ri	R	R	R	R	R	Ri	Ri	Ri
FRGR1405	LE BOULAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	NQ	0									2027	2015	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ	NQ
FRGR1406	LE CHEDOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1		2							2027	2015	Ri	Ri	R	R	R	Ri	Ri	Ri	Ri
FRGR1408	LE CUISSAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	4		2	2		3		2015	2027	Ri	R	R	Ri	R	R	R	R	Ri
FRGR1413	LE BETZ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	2	3	3		2	3				2027	2015	Ri	Ri	R	Ri	R	Ri	R	R	Ri
FRGR1418	L'ERINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	3	3	2		1	2		3		2015	2015	Ri	R	R	R	R	R	Ri	R	R
FRGR1435	LA TANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	1									2027	2015	Ri	R	R	R	R	R	Ri	R	R

ANNEXE N°2 : EVALUATION DE L'ETAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Bassin Loire-Bretagne
Evaluation de l'état des masses d'eau souterraines

Date de mise à jour : 11/06/2014

Masse d'eau		Evaluation de l'état					Tendance	Objectifs du Sdage 2010-2015				Caractérisation 2013 du risque 2021				
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique de la masse d'eau	paramètre Nitrate	paramètre Pesticides	Paramètre(s) déclassant(s) de l'état chimique	Etat quantitatif de la masse d'eau	Tendance significative et durable à la hausse	Objectifs chimique	Paramètre(s) faisant l'objet d'un report objectif chimique	Motivation du choix de l'objectif chimique	Objectif quantitatif	Risque Nitrates	Risque pesticides	Risque chimique	Risque quantitatif	Risque global
FRGG019	Sarthe Amont	3	3	2	Nitrates ;	2	non	2021	Nitrates ;	CN	2015	-1	1	-1	1	-1
FRGG079	Calcaires et marnes du Lias et Jurassique moyen de la bordure nord-est du massif armoricain	3	3	3	Nitrates ; Pesticides ;	2	non	2027	Nitrates ; Pesticides ;	CD;CN	2015	-1	-1	-1	1	-1
FRGG113	Alluvions Sarthe	2	2	2		2	non	2015			2015	1	1	1	1	1
FRGG121	Marnes du Callovien Sarthois	3	3	3	Nitrates ; Pesticides ;	2	non	2021	Nitrates ; Pesticides ;	CN	2015	1	1	1	1	1
FRGG124	Calcaire libre de l'Oxfordien, Orne_Sarthe	3	2	3	Pesticides ;	2	non	2021	Nitrates ; Pesticides ;	CN	2015	1	1	1	1	1

2 : bon

état

3 : état médiocre

(CD=coût disproportionné, CN=Conditions naturelles, FT=faisabilité technique)

1 : respect / 0 : doute / -1 : risque

ANNEXE N°3 : SUIVI DES DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU EN 2014

Organisme	Objet du dossier	Date	Information / Avis	Type d'affaire	Rubrique IOTA	Avis de la CLE
DDT de l'Orne	Forage sur la Commune de Marchemaisons - La Tahurdière - M. WILDERBEEK (élevage équin) - 4 m³/h (reçu le 06/01/2014)	19/12/2013	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - lotissement La Foucaudière - commune de Neuville sur Sarthe (FAMYS)	07/01/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de la Sarthe	Création d'une canalisation d'eau entre les sites du Ruellon et de la Rouerie - commune de Chérancé, Grand Champ et Rouessé Fontaine	07/01/2014	Pour information	Création Canalisation sur zone humide		
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - lotissement la Morellerie - commune de Champfleur	21/01/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - lotissement Plaines des Boulaies - commune de Sougé le Ganelon	21/01/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - lotissement communal "la Noe" commune de Saint Aubin de Locquenay	27/01/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de la Sarthe	Rejet d'eau pluviale urbanisation secteur d'activité route de Beaugé la Foresterie - commune de Rouillon	03/02/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de la Sarthe	Extension de la station d'épuration - Souillé	07/03/2014	Pour information	Extension station d'épuration	2.1.1.0.	
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la station d'épuration de Briosne les Sables	07/04/2014	Pour information	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	
DDT de la Sarthe	Réalisation de 3 piézomètres - secteur de la Cassinière - commune de Neuville sur Sarthe	22/04/2014	Pour information	Réalisation de piézomètres		
DDT de la Mayenne	Copie arrêté portant prescriptions spécifiques à déclaration délivré au SIAEP de st pierre sur orthe relatif au plan d'épandage des boues de la Step	25/04/2014	Pour information	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)		
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales -ZAC Multisites - commune de TRANGE	28/04/2014	Pour avis	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	Courrier réponse attente constitution CLE

DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - lotissement les Vaux - commune de Sargé lès le Mans	26/05/2014	Pour avis	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	avis déjà donné sur dossier quasi identique en mai 2013- Réponse attendue constitution nouvelle CLE / réception arrêté pref n°2014335-0008 le 16/12/2014
DDT de l'Orne	Récépissé de déclaration délivré à GDS Services 61 concernant un forage sur la commune d'Alençon dossier n°61-2014-00096	03/06/2014	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - domaine des Fontenelles EUROPEAN HOMES PROMOTION- Villes du Mans	12/06/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de la Mayenne	Copie récépissé déclaration délivré au GAEC Carré Pichard pour la réalisation d'un passage à gué au lieu dit "La Bretonnière" sur la commune de St Martin de Connée	12/06/2014	Pour information	Passage à gué		
DDT de l'Orne	Copie récépissé déclaration délivré à la CUA concernant le rejet des eaux pluviales de la zone artisanale de ST Paterne - commune de St Paterne	23/06/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de la Mayenne	Réalisation d'un forage destiné à un prélèvement maximal de 3 650 m3/an, situé au lieu dt Les Clairventes en la commune de Pré en Pail	24/06/2014	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	
DDT de l'Orne	Copie récépissé déclaration délivré à la SAS Alençon distribution relatif au rejet des eaux pluviales des reseaux collectés gérés par celle-ci sur la zone du Petit Coudray - commune d'Arçonnay et Alençon	24/06/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de la Sarthe	LGV BPL Jonction de la Milesse Voyageurs - commune de la Milesse et St Saturnin - Modification relative au maintien de l'ouvrage hydraulique existant situé au PK 220-313	07/07/2014	Pour information	Maintien de l'ouvrage hydraulique		
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la station d'épuration de la commune de Conlie sur la commune de Conlie et Tennie	15/07/2014	Pour information	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	
Commune de St Mars sous Ballon	Avis PLU	15/07/2014	Pour avis			Avis favorable
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la station d'épuration de Briosne les Sables	17/07/2014	Pour information	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)	2.1.3.0.	
DDT de la Sarthe	construction d'une nouvelle station d'épuration - commune de ST Rémy des Monts	18/07/2014	Pour information	Construction d'une STEP (2.1.1.0.)	2.1.1.0.	
Commune de Ballon	Avis PLU	21/07/2014	Pour avis			Avis favorable

Commune de Vivoin	Avis PLU	26/07/2014	Pour avis			Avis favorable
DDT de l'Orne	Copie récépissé déclaration du 11/08/14 délivré au SDIS de l'Orne concernant le rejet des eaux pluviales du projet d'aménagement du SDIS de l'Orne à Alençon	13/08/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de l'Orne	Copie récépissé de déclaration du 12/08/14 délivré à la commune d'Alençon concernant l'aménagement du jardin de la Providence	19/08/2014	Pour information	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)	3.1.2.0.	
DDT de la Mayenne	Copie arrêté portant enregistrement extension porcherie EARL des prés verts à la Lande à Pré en pail	27/08/2014	Pour information	arrêté d'enregistrement		
DDT de la Mayenne	Copie récépissé de déclaration délivré à l'EARL de la Coutardière pour la réalisation de deux ouvrages de granchissement au lieudit " la Coudrière" sur la commune de Courcité	01/09/2014	Pour information	2 ouvrages	3.1.2.0.	
DDT de la Sarthe	Mise en place de piézomètres - commune de Chassé et de Moulins le carbonnel dans le cadre du projet CEZURES	01/09/2014	Pour information			
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - lotissement La maison neuve - commune de le Mans (Accord déclaration)	03/09/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	
DDT de l'Orne	Réalisation de 3 piézomètres - commune du Chevain (SDE)	05/09/2014	Pour information			
DDT de l'Orne	Copie du récépissé de déclaration en date du 1er septembre 2014 délivré au centre hospitalier local de beaumont sur sarthe pour rejet eaux pluviales	06/09/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	pas reçu le récépissé de déclaration du 16/05/2014
DDT de l'Orne	Forage de reconnaissance sur la commune de Livaie (récépissé de déclaration)- (SDE)	08/09/2014	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	
DDT de l'Orne	Copie récépissé de déclaration : forage de reconnaissance sur la commune de La Roche Mabile (SDE)	08/09/2014	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	
Préfecture de la Sarthe	Copie du récépissé de déclaration en date du 3 septembre 2014 délivré au SDE pour le forage de reconnaissance sur la commune de La Lacelle	08/09/2014	Pour information	Sondage, forage (1.1.1.0.)	1.1.1.0.	
DDT de la Mayenne	Copie récépissé de déclaration délivré à M. Joly pour la réalisation de la vidange d'un plan d'eau situé au lieudit "La Louvetière" sur la commune de Courcité	25/09/2014	Pour information			

DDT de l'Orne	Copie du récépissé de déclaration délivré au laboratoire Géométrique et foncier - conservatoire national des arts et métiers - Réalisation de piézomètres de contrôle - commune d'Hauterive et St Céneri le Gerei	20/10/2014	Pour information	Piézomètres de contrôle		
Sous préfecture de mortagne au perche	Enquêtes publiques conjointes d'utilité publique, d'autorisation et parcellaire pour le projet de dérivation et de prélèvement d'eaux souterraines, d'institution de périmètres de protection et de mise en distribution après traitement d'eaux destinées à la consommation humaine pour le captage des "Boutteries" situé sur la commune de Ste Ceronne les Mortagne	13/11/2014	Pour avis	Prélèvement d'eau souterraine (1.1.2.0.)	1.1.2.0.	Avis rendu en CLE le 14/01/2015
DDT de la Sarthe	Accord dossier déclaration - rejet d'eaux pluviales - lotissement de la Groie - commune de la Guierche	03/12/2014	Pour information	décision Préfet rejet eaux pluviales (2.1.5.0)	2.1.5.0.	pas reçu le récépissé de déclaration du 07/03/2014
DDT de la Sarthe	Restauration de berge par technique végétale sur la rivière "Fessard" commune de Oizé	08/12/2014	Pour information	Restauration de cours d'eau		
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales consécutif à la construction d'une jardinerie TRUFFAUT- commune de St Pavace	08/12/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)	2.1.5.0.	pas reçu le récépissé de déclaration du 18/07/2014
DDT de la Sarthe	Copie arrêté préfectoral n°2014335-0008 autorisant la société Foncier Aménagement SAS J.F.J à rejeter des eaux pluviales consécutif à la création du lotissement "Les Vaux" sur la commune de Sargé lès le Mans	16/12/2014	Pour information	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)- arrêté d'enregistrement	2.1.5.0.	
Communauté de communes de Mortagne au perche	DIG et dossier d'autorisation des articles L214-1 et 214-6 du code de l'environnement pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques	8/12/2014	Pour avis			Avis rendu en CLE le 14/01/2015